NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1406e SÉANCE : 23 MARS 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1406/Rev.1) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation au Moyen-Orient :
a) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8484);
b) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8486) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité.* La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité.* Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le samedi 23 mars 1968, à 18 h 15.

Président : M. Ousmane Socé DIOP (Sénégal).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1406/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :
   a) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8484);
   b) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8486).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :
a) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/8484);
b) Lettre, en date du 21 mars 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/8486)

1. Le PRESIDENT : Conformément à la décision déjà prise, je me propose d'inviter les représentants des deux pays qui ont demandé la réunion du Conseil de sécurité, la Jordanie et Israël, à prendre place à la table du Conseil pour la durée des débats sur la question dont nous sommes saisis. Je me propose également d'inviter les représentants de la République arabe unie, de l'Irak, du Maroc et de la Syrie à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil, étant entendu que, lorsque leur tour de parole viendra, ils seront invités à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. H. El-Farra (Jordanie) et M. Y Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil, et M. M. A. El Kony (République arabe unie), M. A. Pachachi (Irak), M. A. T. Benhima (Maroc) et M. G. J. Tomeh (Syrie) occupent les sièges qui leur ont été réservés.

2. Le PRESIDENT : Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

3. M. TEKOAH (Israël) *[traduit de l'anglais]* : Monsieur le Président, je vous ai demandé avant-hier de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité afin d'examiner la campagne incendiaire d'actes de violence et d'agression menée à partir du territoire jordanien contre mon pays et mon peuple. Le Conseil est à présent pleinement au courant de la situation. Une guerre illégale d'agression, menée par les Etats arabes, Membres des Nations Unies, contre un autre Etat Membre, Israël; une campagne de grande envergure coordonnée et organisée, de terreur, de sabotages et de tueries, frappant, sans répit et sans discrimination, hommes, femmes et enfants, villes et villages, de jour comme de nuit : voilà le problème fondamental.

4. Le Conseil de sécurité ne peut pas, ne doit pas, garder le silence. Le peuple d'Israël, qui vit depuis 20 ans sous la menace de la guerre, se tourne une nouvelle fois vers vous dans l'espoir que le Conseil ne se désintéressera pas des périls mortels que fait surgir la persistance de ces actes d'agression arabes, qu'il ne minimisera pas nos souffrances, qu'il ne nous refusera pas son secours devant l'offensive de destruction et de mort que nous affrontons. Les représentants arabes ont essayé d'obtenir l'approbation et la permission du Conseil afin de poursuivre leur guerre d'assassinats et de sabotages contre mon peuple. Nous attendons la réaction du Conseil.

5. L'issue de nos délibérations apportera-t-elle un encouragement à ceux qui poursuivent la guerre et sèment la mort ? Sera-t-elle interprétée comme la volonté de ne pas entendre la requête d'Israël, qui demande qu'on ne laisse pas persister les menaces actuelles, qu'on ne permette pas une escalade qui les aggraverait encore ?

6. S'il pouvait y avoir un doute dans l'esprit de qui que ce soit sur les circonstances qui ont contraint Israël à prendre des mesures contre les bases d'agression et de terrorisme, mon exposé d'hier au Conseil *[1404ème séance]*, résumant ce que nous avons découvert dans les camps des commandos de la rive orientale, et les témoignages oculaires publiés aujourd'hui par les journaux devraient montrer toute la gravité de la menace et l'envergure de l'assaut auxquels nous faisons face.

7. Dans le *New York Times* de ce matin, on peut lire une description frappante de l'organisation terroriste, de son entraînement et de ses activités. Je voudrais en citer quelques passages :

"Aujourd'hui, le camp de Karameh grouillait d'hommes armés de mitraillettes et de grenades de fabrication

soviétique, disant leur fierté pour la façon dont ils se sont battus hier.

"...

"Un groupe de reporters en visite a été refoulé aujourd'hui sous la menace des fusils, mais, par la suite, quatre autres, accompagnés d'un capitaine de l'armée jordanienne, ont passé 20 minutes dans le camp avant de recevoir, eux aussi, l'ordre de s'en aller.

"Un policier jordanien, un parmi la demi-douzaine de policiers qui étaient dans le camp, a déclaré que ces hommes étaient des membres de la garde nationale de la résistance.

"Mais d'autres Jordaniens ont volontiers admis qu'ils étaient membres d'El-Fatah, groupe de commandos palestiniens qui mène une guerre clandestine contre Israël.

"Un Jordanien qui avait accompagné les reporters en visite et un autre Jordanien qui s'était rendu dans la journée à Karameh, localité située dans une vallée, au-dessous du niveau de la mer, en tournée d'inspection avec le roi Hussein et le Premier Ministre, M. Bahjat al-Talhouni, ont donné la version suivante des événements ...

"...

"...les commandos se sont installés dans le camp abandonné, et les Israéliens ont apparemment eu vent de leur présence.

"Lorsque les blindés israéliens ont enfoncé les défenses de Karameh hier, les commandos se sont repliés sur les collines, parce que, ont-ils dit, ils étaient à court de munitions.

"Pendant ce temps, des hélicoptères israéliens déposaient "de 400 à 500 hommes" à proximité des collines, à moins d'un kilomètre à l'est du camp. Là encore, les commandos leur ont livré bataille, ont-ils dit aux Jordaniens, combattant à la fin avec des couteaux lorsqu'ils se trouvèrent sans munitions."

8. Il est maintenant évident que nous nous trouvons en présence d'une machine de guerre bien équipée, l'instrument d'une vaste offensive dont les méthodes spéciales, espérait-on, lui assureraient l'immunité contre les mesures de légitime défense qu'Israël pourrait juger nécessaires et contre la censure du Conseil de sécurité.

9. C'est avec un vif intérêt que le monde entier attend la décision du Conseil de sécurité sur les plaintes respectives d'Israël et de la Jordanie; d'une part, une plainte contre une guerre incessante, le terrorisme, les incursions, la destruction et le meurtre, une plainte contre le sanctuaire que la Jordanie accorde ouvertement sur son territoire aux terroristes, aux guérilleros et aux saboteurs; d'autre part, une plainte à propos des mesures prises par Israël pour se défendre contre ce genre d'agression sinistre. Je suis convaincu que tous les membres du Conseil de sécurité comprennent de quel poids leur attitude et leur décision pèseront sur les perspectives de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

10. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

11. M. EL-FARRA (Jordanie) *[traduit de l'anglais]* : A ce stade avancé de nos délibérations, je n'infligerai pas au Conseil une longue déclaration, mais certains points soulevés par le représentant d'Israël, répétés sans cesse et à chaque occasion, appellent une réponse. Je ne pense pas que le Conseil de sécurité ait pris le représentant d'Israël au sérieux quand celui-ci a annoncé que lui aussi avait présenté une plainte et demandé d'urgence une réunion. M. Tekoah n'est pas venu les mains nettes devant notre conseil. Il est venu après qu'Israël eut commis un crime et eut reconnu l'avoir commis. Je pense donc, Monsieur le Président, que vous comprenez les motifs qui ont inspiré cette plainte. Il ne s'agit que d'une tentative de détourner l'attention du Conseil de la véritable question dont il est saisi en le mettant en présence d'allégations hors de propos et controuvées. J'avais espéré que le Conseil ne permettrait pas que cette plainte soit inscrite à son ordre du jour. C'est là une tactique, un vieux procédé, que vous connaissez bien.

12. En juillet 1966, la Syrie a déposé une plainte et donné des précisions à propos d'un autre crime grave commis et reconnu par Israël. Israël, toujours suivant ce procédé, a présenté une contre-accusation pour détourner l'attention de l'opinion mondiale et du Conseil de sécurité. Je m'étais opposé à l'époque à l'inscription de cette accusation en tant que point conjugué à la plainte de la Syrie. Nous avons eu une longue discussion au Conseil de sécurité et il a été décidé qu'il n'y aurait pas de débat conjugué, que la plainte de la Syrie serait examinée en premier, en tant que point *a* et que le point *b* serait examiné après l'adoption d'une résolution sur le point *a*.

13. Lorsqu'il est clair que le Conseil se trouve en présence d'une manoeuvre de diversion, d'une plainte inventée de toutes pièces, je pense qu'il est de son devoir de s'y opposer. Cela ne serait pas conforme à la dignité du Conseil — je ne parle pas de la dignité de celui qui présente la plainte dans ces conditions.

14. Le représentant d'Israël a soulevé la question de savoir qui vit à Karameh. Il a déclaré que les forces israéliennes, lorsqu'elles ont lancé leur attaque, n'ont pas trouvé à Karameh des habitants de la rive occidentale. Il a le don de pouvoir faire la différence entre celui qui vient de la rive occidentale et celui qui vient d'ailleurs. Les gens de Karameh étaient là; ils y sont toujours. L'assertion de M. Tekoah est démentie, non seulement par les rapports des Nations Unies et de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mais aussi par de nombreux visiteurs, des journalistes et des personnalités. Je n'ai pas besoin de citer beaucoup de noms ici, mais, lorsque j'étais en Jordanie, M. Eugène Black s'y trouvait aussi. Il était venu un jour ou deux après le crime israélien du 15 février 1968, il a rencontré les habitants, il leur a parlé. Les gens du pays étaient là. Ils lui ont dit leurs noms, d'où ils venaient, de quelle partie de la Palestine ils venaient. Et M. Tekoah vient nous dire que les gens qui se trouvaient là n'étaient pas ceux qui habitaient dans le camp.

15. D'ailleurs, l'assertion suivant laquelle le camp de Karameh serait une base de terroristes n'est pas nouvelle. Dans la région, nous y sommes habitués. C'est une tentative de donner le change, de justifier le meurtre de tous les jeunes gens de Karameh en soutenant, en affirmant ou en alléguant qu'ils sont membres d'El-Fatah, qu'ils sont des *fedayin,* et qu'il faut les tuer, ou les enlever, ou les emmener en zone occupée.

16. Ce n'est pas la première fois que nous avons affaire à une telle affirmation ou assertion. En octobre 1956, lorsque les forces israéliennes ont envahi le Sinaï, lorsqu'elles ont occupé la bande de Gaza, elles sont entrées à Khan Yunis, une ville de la bande de Gaza. Elles ont tué – et les archives des Nations Unies sont là pour en témoigner – la plupart des jeunes gens de Khan Yunis, disant qu'ils étaient des *fedayin,* qu'ils étaient des commandos. C'est ce qui se produit aujourd'hui. Ils viennent nous dire ici, au Conseil de sécurité, que ceux qui étaient à Karameh n'étaient pas les gens de Karameh, mais des membres d'El-Fatah. Par conséquent, les Israéliens peuvent faire ce qu'ils veulent, commettre des crimes, les tuer, les assassiner, les enlever, les ramener en zone occupée, et ainsi de suite.

17. M. Tekoah a dit hier que les habitants de l'endroit étaient armés. Je me demande si les envahisseurs israéliens s'attendaient que les habitants de Karameh les reçoivent avec un arc de triomphe ou les accueillent avec des bouquets de fleurs. Ou bien pensaient-ils que le camp de Karameh était un club sportif ou un lieu de pique-nique où ils allaient en visite ?

18. En tant qu'êtres humains, ces hommes ont résisté; ils ne se sont pas rendus à l'agresseur et ne le feront jamais. Lorsque les Israéliens reviendront pour envahir, tuer, détruire, les gens de Karameh sont résolus à être encore là, à faire face, à se défendre et à défendre le sol qu'ils chérissent. Ils résisteront à l'agression, ils résisteront à l'agresseur, avec tous les moyens dont ils disposent. Au cours de cette dernière attaque israélienne, il y a eu des corps à corps. Ce n'est pas là un comportement exceptionnel. C'est la détermination d'un peuple qui pense qu'aucun prix n'est trop élevé pour la liberté, aucun sacrifice trop lourd. Le Conseil de sécurité est l'instrument qui, par son action, peut empêcher des crimes de ce genre. La résistance aux crimes des Israéliens n'a rien d'exceptionnel. C'est toujours ainsi que l'on réagit à l'invasion, et le Conseil de sécurité représente un moyen de dissuasion meilleur et plus efficace.

19. M. Tekoah a parlé de manifestations à Hélouan et dans divers quartiers du Caire. Mais il a omis de dire qu'elles réclamaient le retrait immédiat, complet, sans conditions, des troupes étrangères de tous les territoires arabes.

20. Les Israéliens sont allés si loin dans la déformation des faits qu'ils n'ont pas hésité à dire hier que la population de la rive occidentale était heureuse et que c'étaient les gouvernements des pays arabes qui ne voulaient pas de la paix. Je laisse le soin d'en juger aux membres du Conseil, qui connaissent bien les réactions d'un peuple soumis à la domination étrangère, ses réactions à l'invasion. Les membres qui siègent autour de cette table ont tous connu l'invasion sous une forme ou sous une autre. Ils ont tous réagi de la seule façon normale et naturelle. Les populations de la rive occidentale, de Gaza, du Sinaï et de la Syrie ne font pas exception à cette règle.

21. J'ai ici un livre rouge. Il contient 37 documents se rapportant à la résistance de la rive occidentale du Jourdain à l'occupation israélienne. C'est un livre qui a été publié par l'Institut des études palestiniennes, dont le fondateur n'est autre que S. E. le Président de la République libanaise, M. Charles Hélou, et qui est composé de parlementaires, de professeurs de l'Université américaine de Beyrouth et d'autres personnalités. Ce libre contient 37 documents relatifs à la résistance et à la protestation des Arabes contre l'occupation israélienne. Il est à la disposition de tout membre du Conseil qui voudrait en connaître davantage sur les crimes israéliens et sur la résistance dans la région.

22. Je passe maintenant aux déclarations de mon collègue des Etats-Unis, M. Goldberg. Il semble donner à entendre que, en soulevant la question des groupes de pression aux Etats-Unis et des donations qui donnent droit à des abattements d'impôts, mon pays, la petite Jordanie, intervenait dans les affaires intérieures des Etats-Unis. Je soutiens que c'est le contraire qui est vrai. Ce sont ces groupes de pression qui interviennent dans les affaires intérieures de la Jordanie et dans les affaires qui touchent à sa sécurité. Ils aident politiquement et financièrement une autorité étrangère, non américaine, à envahir mon pays et à chasser mon peuple. Au moyen de ces donations déductibles, Israël a été armé jusqu'aux dents, ce qui l'a incité à occuper la rive occidentale du Jourdain. C'est grâce aux collectes de fonds et à la propagande que les Israéliens ont pu adopter une politique de terreur. Ainsi je pose la question en toute équité et en toute justice : ces groupes de pression ne sont-ils pas les complices de cette terreur ? Et le complice d'un acte de terreur est un terroriste. Il incombe au Conseil de sécurité de condamner ces terroristes et non de montrer du doigt les propriétaires légitimes des terres, qu'ils ont jetés de l'autre côté du Jourdain, chassés de leurs foyers et condamnés à vivre dans des cabanes, des cavernes et sous des tentes.

23. Tels sont les hommes de la Palestine. Ce sont des hommes qui veulent la liberté, qui aiment la liberté. C'est pour cela, et conformément à la Charte, qu'ils se battent. Non, je n'interviens pas dans les affaires intérieures d'une grande puissance comme les Etats-Unis. La Jordanie est un petit pays.

24. J'en viens à une question très importante, évoquée à maintes reprises durant nos débats d'hier et d'avant-hier. C'est celle de la paix, de la stabilité et de la sécurité. Voilà des mots admirables, des termes admirables, mais c'est des actes que nous avons à nous occuper. Certains membres ont parlé de mettre en place des observateurs sur une prétendue ligne du cessez-le-feu. Tout d'abord, laissez-moi vous dire que la ligne du cessez-le-feu n'existe pas. Il existe des résolutions de cessez-le-feu et une zone du cessez-le-feu, mais je ne sache pas qu'il existe une ligne du cessez-le-feu.

25. Le représentant d'Israël, pour des raisons évidentes, a parlé à plusieurs reprises de cette prétendue ligne du cessez-le-feu. Nous avons entendu d'autres représentants évoquer, soit à dessein, soit par inadvertance, une ligne du

cessez-le-feu. On nous demande maintenant d'examiner la possibilité de mettre en place des observateurs sur cette prétendue ligne du cessez-le-feu. Nous sommes pour le stationnement d'observateurs de part et d'autre de la ligne de démarcation de l'armistice. C'est une ligne reconnue par le Conseil de sécurité et par les Nations Unies; c'est la seule ligne qui, à ma connaissance, soit reconnue en tant que telle par les Nations Unies.

26. Nous sommes pour le renforcement du dispositif que les Nations Unies ont créé à des fins d'observation, c'est-à-dire le dispositif de la Commission mixte d'armistice. C'est le seul dispositif des Nations Unies qui soit établi à cette fin. Nous espérons que les Etats Membres se garderont de créer une situation qui permettrait aux Israéliens de consolider les gains de leurs agressions et de réaliser leur programme d'expansion future. Nous voulons que la Convention d'armistice soit intégralement remise en application. Voilà ce que nous voulons. Et voilà ce à quoi Israël cherche à se soustraire.

27. On a beaucoup parlé d'une ligne du cessez-le-feu, d'accords de cessez-le-feu, d'un dispositif du cessez-le-feu et d'observateurs du cessez-le-feu. Tout en soutenant le dispositif d'armistice dans la région, nous ne voulons pas apporter notre appui à quelque innovation qui figerait la prétendue ligne du cessez-le-feu jusqu'au jour où Israël serait prêt à poursuivre son programme d'expansion. Cela serait préjudiciable à la paix dans la région. Nous voulons le retrait immédiat, et aussi des observateurs sur la ligne de démarcation de l'armistice, en même temps que le renforcement du dispositif d'armistice des Nations Unies. Tel est le noeud du problème posé devant le Conseil en un point séparé.

28. Nous parlons d'une ligne. C'est de retrait que nous devons parler, de retrait immédiat jusqu'à la ligne, la seule ligne que reconnaissent les Nations Unies.

29. Je dois ajouter que les membres qui se sont engagés à protéger Israël ne sauraient soutenir qu'ils ne peuvent faire pression sur lui pour l'amener à se retirer et à respecter la ligne du 5 juin. Ils sont moralement responsables de son comportement; ils ne peuvent se démettre de leur rôle de parrains d'une autorité qui défie ouvertement aujourd'hui toutes les valeurs consacrées par notre charte.

30. Il était immoral et injuste de créer un Etat sioniste sur notre terre et contre notre volonté, de le soutenir plus que de raison, de l'armer jusqu'aux dents et de le lâcher ensuite sur nous, pour qu'il puisse attaquer, piller, tuer, assassiner, détruire. Il n'est pas juste que le Conseil de sécurité prenne des mesures tendant à montrer qu'Israël est libre d'agir à sa guise. Il est faux de dire que la paix, qui est une nécessité, ne peut être réalisée que par la mise en place de nouveaux observateurs, non sur la ligne de démarcation de l'armistice, mais dans la zone actuelle du cessez-le-feu.

31. Nous voulons que tous les membres du Conseil de sécurité soient justes envers la victime et cessent de faire preuve de complaisance à l'égard de l'agresseur. Soyez justes envers un ami qui n'a eu que difficultés, déceptions et déboires de la part de ses amis. Soyez justes envers la paix, envers un petit pays pacifique en butte à des attaques quotidiennes. Par-dessus tout, soyez justes envers la Charte, qui stipule que l'agression ne doit pas porter de fruits.

32. Nous voulons que le Conseil ne laisse pas la puissance arrogante d'Israël influencer son jugement et son sentiment de la justice. L'opinion mondiale vous juge d'après vos actes à l'égard de l'agression. Si vous exploitez notre cause à des fins de politique intérieure, nous serons obligés, pour défendre la dignité, le bien-être et la sécurité de notre peuple, d'aller chercher remède ailleurs.

33. Je le rappelle une dernière fois à tous les membres du Conseil : il ne faut pas essayer de monter deux chevaux à la fois. La sécurité de chacun des membres exige que l'on ne monte qu'un seul cheval, la Charte, ses valeurs, sa noble cause. La Charte a été conçue pour servir la paix dans la justice.

34. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël qui a demandé à exercer son droit de réponse.

35. M. TEKOAH (Israël) *[traduit de l'anglais]* : Je n'ai pas l'intention de prolonger inutilement cette séance. Toutefois, M. El-Farra a essayé de réfuter ma déclaration selon laquelle les habitants arabes de la rive occidentale souhaitent la paix et sont las de la guerre, las de l'hostilité et de la haine que les gouvernements arabes leur insufflent depuis 20 ans. Je comprends fort bien qu'il ne soit pas facile d'en convaincre le représentant de la Jordanie. Après tout, il s'est fait, des années durant, le défenseur tenace de la belligérance et du conflit. Cependant la rive occidentale, comme toutes les zones sous contrôle israélien, est accessible à tous.

36. S'il désire vraiment connaître l'attitude actuelle de la population arabe à l'égard de la paix et de la guerre, qu'il vienne voir par lui-même. Qu'il vienne parler à ceux auxquels il veut parler. Qu'il vienne leur demander : les Arabes veulent-ils que la guerre continue, ou bien aspirent-ils à ce que la paix soit instaurée à la fin des fins ?

37. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

38. M. EL-FARRA (Jordanie) *[traduit de l'anglais]* : Le refrain de la paix, nous avons l'habitude de l'entendre dans la bouche de chacun des Israéliens qui viennent s'asseoir à cette place, de l'autre côté de la table. Quand ils parlent de paix, on se demande s'ils croient réellement, vraiment et sincèrement à la paix. Croyaient-ils à la paix lorsqu'en 1897, à la première conférence sioniste, ils décidèrent de faire de la Palestine un foyer juif et de déplacer le peuple palestinien ? Pensaient-ils à la paix, en 1917, quand ils amenèrent un gentleman britannique, lord Balfour, à leur promettre la terre de Palestine, contre la volonté du peuple de Palestine, à leur faire présent de ce qui ne leur appartenait pas ? Pensaient-ils à la paix, en 1947, lorsque, par le moyen des groupes de pression que j'ai mentionnés précédemment, ils surent convaincre l'ancien Président des Etats-Unis, M. Truman — et ses mémoires sont là pour attester ce que je dis — d'exercer à son tour une pression en vue d'aboutir à la décision immorale de partager un pays contre le gré de ses habitants, de transmettre une souveraineté que les Nations Unies, pas plus que lord Balfour, ne

possédaient en aucune façon ? Les Nations Unies n'avaient pas de souveraineté à transmettre à cet Etat qui venait d'Europe et qui s'appelait Israël.

39. Pensaient-ils à la paix lorsqu'ils occupèrent, au mépris des Nations Unies, de nombreuses villes arabes qui étaient censées faire partie de l'Etat arabe de Palestine ? Pensaient-ils à la paix lorsqu'ils occupèrent un tiers de plus que ce qui leur était attribué par les Nations Unies ? Pensaient-ils à la paix lorsqu'ils envahirent le Sinaï en 1956, lorsque M. Ben Gourion s'y précipita pour baptiser Mont de Moïse la première colline qu'il trouva sur son chemin et proclamer ensuite : "Cela fait partie de l'Eretz Israël, c'est ici que Moïse a reçu le message" ? Pensaient-ils à la paix lorsqu'ils lancèrent cette attaque perfide – cette guerre de juin –, cette attaque sournoise, cette attaque par surprise ? Pensaient-ils à la paix lorsqu'ils occupèrent Gaza, le Sinaï, toute la rive occidentale du Jourdain et une partie de la Syrie ? Pensent-ils à la paix maintenant ?

40. Le chemin de la paix est simple. Rendez ce que vous avez pris par la force. La force ne confère pas de droits. La force ne porte pas de fruits. L'agression ne rapporte pas de fruits à l'agresseur. La loi ne le permet pas. La jurisprudence de tous les pays, les pays de l'Europe, de l'Amérique latine, l'Union soviétique, les pays arabes, les pays asiatiques et les pays africains, reconnaît cette doctrine. L'article 17 de la Charte des Etats latino-américains[1] est très clair. Tous les textes font ressortir ce point comme prouvant l'intention de paix.

41. Comme je l'ai déjà dit devant ce conseil, la paix est autre chose pour les Israéliens. Nous sommes tous deux d'accord sur le mot *"peace"* (paix), mais nous ne sommes pas d'accord sur la manière de l'épeler. Pour les Israéliens, *"peace"* (paix) s'écrit *"p-i-e-c-e"* (morceau); nous l'écrivons *"p-e-a-c-e"* (paix). Ils voulaient un "morceau" en 1897, un autre en 1917, un autre en 1947, un autre en 1956, un autre en 1967 et cela continue. J'entends pourtant des membres de ce conseil dire qu'il faut envoyer des observateurs pour assurer la stabilité. La paix exige un changement de coeur, d'esprit et de comportement. La paix doit être mise en pratique. Les Israéliens doivent pratiquer la paix.

42. Quant à la rive occidentale du Jourdain, voici des documents qui sont signés, non pas par des personnes vivant en dehors de cette région, mais par les dirigeants eux-mêmes. Ils sont signés par le maire de Jérusalem, M. Rouhi El-Khatib, que les Israéliens ont expulsé il y a deux semaines, par M. Anton Attalah, l'ancien ministre des affaires étrangères de Jordanie, qui a comparu ici même devant vous, lui aussi expulsé et déporté par la force, par M. Ibrahim Baker, un dirigeant bien connu, expulsé lui aussi par les Israéliens, par nombre de ceux qui ont été expulsés parce qu'ils avaient signé ces documents, parce qu'ils avaient résisté. Beaucoup d'autres sont encore là-bas. Je n'ai pas besoin d'aller sur place pour m'en rendre compte. Il me suffit d'interroger ceux qui ont été expulsés, ceux qui sont maintenant de l'autre côté du fleuve.

43. Donc, M. Tekoah a beau entonner le refrain de la paix, le monde sait ce qu'il en est. Les faits sont là, ils ne demandent pas un examen prolongé. Il suffit de regarder la carte, de voir ce qui s'est fait, de voir comment on s'est conduit, de voir les crimes et de voir les attaques lancées tous les jours contre la Jordanie. Point n'est besoin d'un trop grand effort pour savoir qui est pour la paix et qui est pour la guerre et l'agression.

44. Nous pouvons aussi lire les rapports des Nations Unies. M. Gussing a son mot à dire. Vous avez son rapport[2] ; il n'a pas encore été examiné par le Conseil de sécurité, mais il est là. Nous avons d'autres documents aussi. Nous espérons que notre éminent secrétaire général enverra très bientôt son représentant spécial pour examiner ces crimes, les crimes commis au Sinaï, à Rafah, à El-Arish, à Khan Yunis, à Gaza, à Kuneitra et surtout sur la rive occidentale du Jourdain.

45. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël.

46. M. TEKOAH (Israël) *[traduit de l'anglais]* : Si j'ai demandé une nouvelle fois la parole pour faire une brève observation, c'est qu'il est rare que je me trouve d'accord avec le représentant de la Jordanie. Je suis d'accord avec lui pour dire que le chemin de la paix est simple. Il est très simple et Israël est prêt à s'y engager, à s'y engager aux côtés de la Jordanie. Nous attendons toujours de la Jordanie le signe que, conformément aux obligations que la Charte impose à un Etat Membre des Nations Unies, elle est prête à marcher sur ce chemin, en direction de la paix, côte à côte avec nous – à nous rencontrer, à discuter avec nous, afin de parvenir à un accord sur un règlement pacifique.

47. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

48. M. EL-FARRA (Jordanie) *[traduit de l'anglais]* : Je mets au défi le représentant d'Israël, M. Tekoah, de prendre position sur-le-champ devant le Conseil de sécurité, et de dire si Israël accepte d'appliquer la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 *[242 (1967)]*. Je le mets au défi de se prononcer sur-le-champ et de dire si Israël accepte la résolution, accepte de la mettre en oeuvre.

49. Quant à ce qui est de négocier, on ne négocie jamais sous la menace du pistolet. Ce serait une capitulation. Les Etats-Unis d'Amérique, il me semble, n'ont pas négocié après Pearl Harbor. Lord Caradon conviendra avec moi que le Royaume-Uni n'a pas négocié après Dunkerque. Je ne sache pas qu'une puissance européenne ait négocié lorsque l'Allemagne nazie occupait la majeure partie de l'Europe. Tous ont résisté, tous ont travaillé à libérer leur patrie de l'envahisseur. Mais la condition préalable de toute autre mesure est le retrait – le retrait immédiat, total et sans condition. Cela suppose l'acceptation et l'application de la résolution.

50. Mais vouloir donner l'impression que l'on est pour la paix quand on est pour l'agression, c'est déformer les faits d'une manière si flagrante que l'on peut se passer de commentaires.

1 Charte de l'Organisation des Etats américains, signée à Bogota, le 30 avril 1948.

2 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967*, document S/8158.

51. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël.

52. M. TEKOAH (Israël) *[traduit de l'anglais]* : Il est bien plus constructif de recevoir des défis à propos de la paix qu'à propos de la guerre. Je tiens donc à répondre tout de suite à la question du représentant de la Jordanie et à dire que nous acceptons l'objectif de la résolution du 22 novembre 1967, qui est d'instaurer une paix juste et durable par voie d'accord, conjointement avec la Jordanie. Telle est la disposition fondamentale de la résolution, son objectif fondamental. Nous attendons toujours une confirmation de ce genre de la part du Gouvernement jordanien.

53. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

54. M. EL-FARRA (Jordanie) *[traduit de l'anglais]* : J'aimerais vraiment, Monsieur le Président, que vous-même et les autre membres qui avez, à l'unanimité, voté pour la résolution répondiez à la question suivante : est-ce un objectif que vous avez adopté ou bien l'objectif était-il dans la Charte ? N'avez-vous pas adopté une résolution comportant des paragraphes précis, demandant des actes précis ? L'objectif se trouve dans la Charte. Si la déclaration que nous venons d'entendre prouve quelque chose, c'est le défi, l'arrogance, l'ignorance totale. Venir nous dire ici qu'on accepte un objectif, c'est ne tenir aucun compte de la volonté du Conseil de sécurité. Quel est donc l'objectif ? Marquer un point ? L'objectif se trouve dans la Charte et la Charte n'a pas besoin de résolutions.

55. Je répète ma question. Les Israéliens acceptent-ils réellement et sincèrement la résolution du Conseil de sécurité ? Je dirai mieux : les Israéliens, qui ont défié la volonté de 99 Membres des Nations Unies sur la question de Jérusalem, acceptent-ils cette résolution de l'Assemblée générale *[2254 (ES-V)]*, qui a été soutenue par 99 Membres, avec l'abstention regrettable des Etats-Unis et l'abstention compréhensible d'Israël ? Je mets une nouvelle fois le représentant d'Israël au défi de dire devant le Conseil s'il accepte d'appliquer la résolution sur Jérusalem adoptée avec 99 voix pour ? Quelle a été la réponse des Israéliens à cette question ? Quelle a été leur réponse à l'égard de cette résolution ? Leur réponse a été que Jérusalem n'était pas négociable. Tels sont les faits, et les faits sont têtus; ni M. Tekoah ni aucun membre du cabinet israélien n'est en mesure de les masquer ou de les dissimuler. Ils sautent aux yeux, ils sont tous connus et il n'est pas si aisé de les déformer.

56. Le PRESIDENT : M. Baroody, représentant permanent de l'Arabie Saoudite, a demandé à prendre la parole devant le Conseil *[S/8499]* sur le point de l'ordre du jour. Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, je vais inviter M. Baroody à prendre la parole devant le Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

57. M. BAROODY (Arabie Saoudite) *[traduit de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie aussi les membres du Conseil de n'avoir pas soulevé d'objection lorsque j'ai demandé la parole.

58. J'ai suivi très patiemment le débat depuis que le Conseil est saisi de cette question. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais les circonstances m'obligent à mettre les choses au point. Certaines déclarations ont été faites de manière à détourner l'attention du Conseil de la question dont il est saisi. Je ne vais pas revenir sur le fond de ce que j'ai dit ici lors de mes différentes interventions en 1966 et en 1967. Ce serait alourdir et encombrer les archives du Conseil de certains faits historiques qui parlent d'eux-mêmes.

59. J'ai remarqué toutefois que le représentant d'Israël a présenté la question comme s'il s'agissait d'un problème à régler entre la Jordanie et Israël. Il est vrai que la Jordanie a versé un lourd tribut jusqu'ici. Une bonne partie de son territoire a été démembrée et occupée. Mais nul ne semble avoir parlé du peuple palestinien en tant que nation. J'avais 14 ans en 1920 lorsque la Palestine – dont 94 p. 100 de la population était arabe – a été occupée par la Grande-Bretagne, en tant que puissance mandataire. Il y avait un peuple palestinien, une entité nationale distincte, comme il y avait un peuple libanais, comme il y avait un peuple irakien, comme il y avait un peuple égyptien ou un peuple syrien. Tous ont été ignominieusement placés sous mandat. Je ne vais pas me lancer dans l'historique des mandats ou de la Conférence de Versailles.

60. Je dirai seulement qu'il existe un peuple palestinien. Une partie de ce peuple vivait en Jordanie. Ces hommes n'ont pu faire autrement que d'opter pour la nationalité jordanienne, mais ils étaient Palestiniens et ils restent Palestiniens. Il y a des Palestiniens en Arabie Saoudite, il y a des Palestiniens en Syrie, il y a des Palestiniens au Liban, il y a des Palestiniens en Egypte et il y a des Palestiniens dispersés à travers le monde. Pourquoi ? Parce qu'ils ont été les victimes de ceux qui pêchent en eau trouble dans la Tamise et le Potomac.

61. Je ne sais si l'Union soviétique a commis une erreur à l'époque en votant pour le partage. Je dis cela le coeur lourd. J'ai assisté aux réunions de 1947 qui ont décidé du partage. Est-ce que quelqu'un, est-ce que le représentant d'Israël a tenu, compte du fait qu'il existe une nation palestinienne et que le droit à l'autodétermination et à la souveraineté d'un peuple réside dans ce peuple même, qu'on ne peut le lui enlever ? Le représentant d'Israël croit-il que, parce qu'un grand nombre de ces hommes ont vécu dans les camps – par nécessité et à 7 cents par jour – on peut tout simplement extirper de leurs coeurs leur attachement à leur terre ? Quatre-vingt-quatorze pour cent étaient des Palestiniens. Oubliez qu'ils étaient Arabes. Ils constituaient un peuple au même titre que le peuple du Liban, que le peuple de Syrie, que le peuple de l'Irak, qui ont été placés injustement sous mandat européen. C'était l'époque où l'on combinait des accords secrets. On pourrait croire cette époque révolue; il n'en est rien. C'est à une situation semblable que nous avons affaire aujourd'hui. Le peuple palestinien a été fort négligé dans ces délibérations et là j'en viens au noeud du problème pour répondre aux affirmations de M. Tekoah, qui a dit que les gouvernements arabes ont semé les germes de la haine – je paraphrase peut-être – dans le coeur des Palestiniens. Si je puis me permettre de le dire, il a bien voulu parler, je pense, des Palestiniens. Point n'est besoin de semer les germes de la

haine dans le coeur de celui que l'on chasse de son foyer, que l'on dépouille de sa terre, que l'on prive de son patrimoine.

62. C'est Israël, ce sont les sionistes qui ont semé les germes de la haine dans le coeur des Palestiniens, et non pas les gouvernements arabes. Aucun gouvernement arabe n'oserait dire – je voudrais que cela soit bien clair et je l'ai répété à plusieurs reprises dans ma dernière intervention – aucun gouvernement n'oserait dire au peuple palestinien : "Oubliez votre terre; allons ! soyez sages, nous accueillerons certains d'entre vous ici et d'autres là."

63. De quel droit les gouvernements arabes diraient-ils aux Palestiniens, qui se considèrent Palestiniens, d'aller vivre ailleurs ? Pourquoi les Européens ne se sont-ils pas dit les uns aux autres durant la seconde guerre mondiale : peu importe ? Une partie du peuple tchèque des Sudètes a été absorbée. Et après ? Il y a eu la seconde guerre mondiale qui a commencé en Allemagne nazie.

64. Nous avons entendu parler de terroristes. Il s'agit de Palestiniens qui combattent pour la liberté, pour reconquérir leur patrie. On ne peut empêcher personne de vouloir recouvrer sa terre natale. Cela ne dépend ni de l'Arabie Saoudite, ni de la Jordanie, ni de l'Egypte, ni de l'Irak, ni du Liban, ni de la Syrie. Cela dépend de ceux qui, dans leur majorité, sont les propriétaires de cette terre.

65. Nous savons tous que le sionisme est un mouvement européen; ce n'est pas un mouvement oriental. J'ai dit à maintes reprises que les Juifs sémites sont nos frères et nous ne l'avons jamais nié. Je ne vais pas reprendre les annales de l'histoire pour montrer comment les Juifs se sont comportés, parce qu'ils étaient des nôtres. Nous sommes des sémites; les Arabes sont sémites et les Juifs sont sémites. Mais il s'agit maintenant d'un mouvement qui a commencé en Europe. C'est une incursion au coeur de la patrie arabe. Les sionistes se sont accaparés de la Palestine. Il est dit dans la Bible que les Juifs doivent y retourner un jour. Eh bien ! si nous voulons tenir la balance égale entre livres sacrés, il n'y a rien de tel dans le Coran, et le Coran est le livre sacré de 600 millions d'hommes. Affirmera-t-on que les dirigeants d'Israël sont si dogmatiques en matière de religion qu'ils considèrent Sion comme une entité géographique – ou plutôt comme quelque chose de spirituel et de noble et non comme l'occupation d'une terre faite au détriment d'autrui ? Comme je l'ai dit à maintes occasions dans le passé, qui pourrait affirmer que certains de ces autochtones de Palestine ne sont pas des Juifs qui se sont convertis ou ont été convertis au christianisme ou à l'islam ? Ils sont la population autochtone de cette terre. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

66. Autour de cette table, nul ne parle du peuple palestinien. Pourquoi ? Il a été placé sous mandat, il a été dispersé. Faut-il le négliger, faut-il l'ignorer ? Par conséquent, mon dernier mot ne sera pas une exhortation, car il me semble que les Nations Unies – surtout le Conseil de sécurité ces trois ou quatre dernières années – sont plus soucieuses de parvenir à des accords que de rechercher ce qui est juste.

67. La Charte ne souffre pas de compromis : elle veut la paix dans la justice. Ici, dans ce pays hôte, si quelqu'un viole la Constitution ou agit contre la Constitution, il y a la Cour suprême. La Cour suprême est la conscience de ce pays. Il ne saurait y avoir de solution politique en l'absence d'un peuple qui n'est pas représenté ici et qui ne peut l'être en raison des actes ignominieux dont il a été la victime. Le peuple palestinien n'est pas représenté ici. Mais, lorsqu'on nous entraîne dans ce différend comme pour montrer que le peuple arabe et les Etats arabes en tant que tels sont en conflit avec Israël, il convient de rappeler que c'est en réalité le peuple palestinien qui est en conflit avec Israël, qui a usurpé sa terre natale. Tel est le noeud du problème.

68. Je me souviens de 1947. Je ne me rappelle pas en ce moment quels étaient les chiffres exacts du vote, mais il manquait deux ou trois voix. Et, comme l'a dit mon collègue jordanien, quelles pressions n'a-t-il pas fallu exercer pour obtenir ces voix en faveur du partage de la Palestine ? Ce fut un arrêt de mort pour les habitants de ce pays.

69. Croyez-vous que, si la Jordanie, ou encore la Syrie, ou, comme on l'a prétendu, la République arabe unie, voulaient parvenir à un accord, les Palestiniens de ces pays, dispersés comme ils le sont dans des camps à travers le monde arabe, resteraient dociles et silencieux ?

70. C'est pourquoi j'ai dit à maintes reprises qu'il n'y aura pas de paix en Palestine. Cela m'attriste, parce qu'aux Nations Unies nous sommes tous pour la paix. Mais, lorsque quelqu'un dans ce conseil, dans ce conseil même, parle de vouloir exercer une influence sur tel ou tel groupe d'Etats, cela veut dire que nous sabotons l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour vocation de dépasser les sphères d'influence, la politique de puissance, les arrangements spéciaux et les traités bilatéraux ou multilatéraux qui ne sont pas fondés sur la Charte et ses principes.

71. Que sommes-nous au Moyen-Orient ? Une pièce de drap que deux grandes puissances tirent chacune de son côté, chacune exerçant son influence. Du moins c'est l'impression que donnent ceux qui parlent d'influence, l'impression d'une pièce de drap tirée d'un côté par l'une des puissance et du côté opposé par l'autre, chacune de ces puissances ayant ses clients. S'il y a une déchirure dans le drap, alors chacune raccommode avec son propre fil. Ces déchirures sont les conflits. Il y aura beaucoup de déchirures jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de drap.

72. A mon humble avis et si j'en crois ma propre expérience, je ne serais pas surpris que cette région de l'Asie, l'Orient arabe – non pas le Viet-Nam, mais l'Orient arabe – soit le théâtre de la troisième guerre mondiale. Car l'enjeu est élevé. Il ne s'agit pas d'un mouvement religieux. S'il est motivé par la religion, c'est de la manière dont les croisades étaient motivées par la religion. Or, comme nous le savons maintenant, les croisades avaient en réalité des causes économiques. Nous le savons maintenant. Schlumberger, l'historien français des croisades, nous l'a montré et d'autres historiens aussi. Les motifs invoqués étaient religieux, mais il s'agissait en réalité de retarder le nationalisme en Europe. A cette époque l'Eglise était un pouvoir à la fois religieux et temporel. Que s'est-il passé ? Savez-vous que des chrétiens ont combattu dans l'Orient arabe aux côtés de leurs frères ? Ils n'ont pas considéré les croisés comme des chrétiens, ils les ont combattus parce que les croisades

étaient une incursion au coeur même de leur monde. Puis nos frères ottomans eux-mêmes – qui sont musulmans eux aussi, bien que la question ne soit pas là – sont venus occuper les terres arabes. Cela a duré quelque temps. Mais où sont les Ottomans aujourd'hui ? Ensuite ce fut le tour des Européens – je ne veux pas dire nos frères européens, mais nos cousins, car l'Europe est un prolongement de l'Asie –, ce fut le tour de nos cousins européens, et ils découpèrent la région en mandats. Notre excellent ami lord Caradon a joué un rôle dans ce mandat, il était magistrat dans ce pays et j'avais plaisir à parler arabe de temps en temps avec lui. Eh bien ! où sont-ils maintenant ? Autant en a emporté, non pas le vent, mais la seconde guerre mondiale.

73. Et maintenant, à qui le tour ? Aux sionistes. S'il s'était agi des Juifs de notre région, il n'y aurait pas eu de problème. Nous avons vécu côte à côte depuis plus de 2 000 ans, je crois, puisqu'ils venaient d'Ur, en Chaldée. A quelle époque est venu Abraham ? Qui sait ? Abraham, venu d'Irak, a précédé Moïse. Mais le problème n'est pas là. Le problème est celui de cette incursion venue d'Europe orientale. Qui sont ces Juifs ? La plupart ont été convertis au judaïsme. En disant cela, je ne fais que citer l'encyclopédie juive. Je voudrais pouvoir la faire apporter ici, je sais à quelle page cela se trouve, mais la bibliothèque est trop loin d'ici. Au premier siècle, certaines tribus venues d'Europe ont occupé la région que nous appelons maintenant la Russie méridionale. C'étaient des païens. Après la diaspora – le représentant d'Israël sait ce qu'est la diaspora, qui a suivi la destruction du Temple par les Romains – de nombreux Juifs ont pris le chemin de ce que nous appelons maintenant les Balkans. Puis, vers le septième ou huitième siècle, à l'époque de l'intolérance religieuse, il y eut des chrétiens et des musulmans dans cette région, après que la religion musulmane se fut propagée vers le nord. Ces tribus ont été converties au judaïsme – parce que ni les musulmans ni les chrétiens ne voulaient les voir embrasser l'une ou l'autre des deux religions – afin de maintenir le rapport des forces. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais c'est ainsi qu'ils devinrent juifs.

74. Ainsi donc, il s'agit d'une incursion européenne, tout comme dans le cas des croisades ou des puissances mandataires, et les Palestiniens – et je le dis encore une fois, oubliez qu'ils sont Arabes – sont les victimes. Et pourtant on les appelle des terroristes. On en fait des terroristes dans toutes sortes de projets de résolution présentés ici. N'est-il pas honteux que de penser seulement que celui qui essaie de recouvrer ses terres est un terroriste ? Pourquoi n'appelle-t-on pas terroristes ceux qui, en Europe, essaient de reconquérir leur patrie ? Est-ce parce que ceux-là sont Arabes que vous les appelez terroristes ?

75. Non, les Nations Unies ne sauraient appliquer deux poids et deux mesures, sous peine de sombrer comme la Société des Nations. J'ai suivi la Société des Nations en Europe occidentale tout au long de son existence, et je puis vous dire que la raison pour laquelle elle a fait naufrage, c'est ce système de deux poids et deux mesures.

76. Non, on ne peut traiter de la sorte le peuple palestinien au moyen de quelque arrangement conclu aux Nations Unies ou ailleurs. On ne peut imposer un tel arrangement à la Jordanie, un Etat qui a vaillamment combattu pour sa survie. On ne peut faire courber la tête aux Syriens. Les Syriens, eux aussi, sont cités dans la Bible. En fait, on ne peut traiter de la sorte aucun de ces peuples, non pas parce que ce sont des Arabes, mais parce que ce sont des hommes. Et, s'ils sont faibles aujourd'hui, ils ne le seront pas forcément demain.

77. Un dernier mot que je voudrais voir figurer au procès-verbal : tant que le peuple palestinien n'est pas pris en considération en tant que peuple – par le Conseil de sécurité, par l'Assemblée générale et par le monde en général – tout arrangement ou combinaison d'arrangements, tout traité élaboré par des tiers, que ce soit par voie de négociations bilatérales ou au moyen d'intermédiaires, retomberaient sur leurs auteurs.

78. Deux millions de Palestiniens, pouvez-vous les rayer de la surface de la Terre et vous asseoir ici, satisfaits de vous-mêmes, vous demandant comment aligner les mots et s'il y a eu violence de part et d'autre ? Naturellement, quand on se bat, on a recours à la violence. Mais cela implique certaines choses. De qui nous moquons-nous ici ? De nous-mêmes ? Cela me rappelle ces mots d'Omar Kheyyam :

> "Moi-même, en ma jeunesse, j'ai avidement hanté docteurs et saints, et grand débat entendu sur ceci et cela; mais toujours m'en suis allé par la porte d'où j'étais venu."

Il n'y a plus de droits d'auteur. C'est Edward Fitzgerald, le grand orientaliste, qui a traduit cela en anglais.

79. Je siège ici depuis 20 ans, et nous avons discuté tout ce temps. Nous avons commencé à Lake Success pour en arriver ici, sur l'emplacement d'un abattoir. Nous entrons par une porte, nous discutons de la question palestinienne, et nous nous en allons par la même porte, comme nous étions venus, les mains vides.

80. Supposons que je rie de ceux qui disent : Non, nous ne devons pas condamner Israël. Que vous le condamniez ou non, Israël ira son chemin jusqu'à ce qu'il soit grisé par la puissance. Nous n'allons pas lui donner la corde pour se pendre. Pour ma part, je n'ai nulle envie de pendre qui que ce soit, mais j'ai peur pour ceux des Juifs qui sont innocents, qu'ils soient Israéliens ou non. Eux-mêmes trouveront une corde pour se pendre parce qu'ils ne savent pas s'arrêter. Dieu prend en pitié celui qui sait s'arrêter à temps. Je serais vraiment peiné de voir un être humain, quel qu'il soit, qu'il soit Juif ou Israélien, devenir la victime de ces sionistes d'Europe. Après tout, c'est un être humain; nous ne faisons pas de différence entre des êtres humains pour des raisons religieuses. Mais l'ennui est qu'ici les motifs invoqués sont d'ordre religieux.

81. Je n'aurais pas pris la parole, si ce n'était que vous tourneriez tous autour du pot, et moi-même avec vous, si vous négligiez et ignoriez le peuple palestinien, qui, je le crains, se manifestera encore souvent, et non seulement en paroles, mais, je regrette de le dire, par des actes. J'espère que je ne verrai pas surgir des conflits plus étendus, car,

après tout, comme vous-mêmes, comme tout le monde autour de cette table, je suis pour la paix.

82. Le PRESIDENT : Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste. A la suite des consultations auxquelles j'ai procédé, il apparaît que la majorité du Conseil voudrait un ajournement de la séance qui sera reprise demain à 16 heures.

La séance est levée à 19 h 40.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York Price: $U.S.0.50 (or equivalent in other currencies) 45357—February 1972—775